



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
8 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2022**  
31 janvier-4 février 2022, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Mozambique  
(2022-2026)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	4
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . . .	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Mozambique (2022-2026) . . . . .	12



## I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Mozambique est confronté aux effets conjugués de crises complexes d'ordre économique, climatique et liées à la sécurité dans sa marche vers les objectifs de développement durable et la vision définie dans sa stratégie nationale de développement. La hausse de la fréquence et de la violence des incidents météorologiques se fait ressentir sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables ; plus de 90 000 personnes sont actuellement déplacées à l'intérieur du pays en raison de catastrophes climatiques. La croissance économique a fortement diminué, passant d'une moyenne de 8 % entre 2001 et 2016, à une moyenne de 3 % entre 2016 et 2019. Alors que le pays tentait de se remettre de ce ralentissement et de la dévastation engendrée par deux cyclones tropicaux en 2019, la pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse réelle de 1,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020, la première contraction économique depuis 30 ans. La croissance économique, notamment portée par le secteur extractif, ne s'est pas traduite par des perspectives d'emploi suffisantes pour la population en forte croissance. Une part importante de la population continue de vivre dans l'extrême pauvreté. D'après l'estimation la plus récente par les autorités, cette part de la population était de 46,1 % en 2014-2015. Les inégalités ont également augmenté : selon l'Institut national de statistiques, le coefficient de Gini, qui était de 47 % en 2009, est passé à 54 % en 2015, ce qui en fait l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne.

2. Le cycle de programme précédent a été marqué par une recrudescence de l'insécurité et de la violence de la part de groupes armés non étatiques dans la province de Cabo Delgado et par des attaques continues dans la région centrale. En mars 2021, près de 3,5 millions de personnes étaient touchées par le conflit, qui avait causé 3 900 décès et causé le déplacement de plus de 750 000 personnes à l'intérieur du pays (dont plus de 500 000 enregistrées pour la seule année 2020)<sup>1</sup>. Les femmes et les filles sont les premières victimes des effets conjugués des déplacements, de la violence, des catastrophes naturelles et des difficultés économiques exacerbées par la COVID-19. Tandis que les asymétries régionales s'accroissent, les femmes, les filles et la jeunesse des zones rurales du centre et du nord du pays sont particulièrement touchées. L'enquête démographique et sanitaire de 2011 a révélé que 37 % des femmes au Mozambique avaient subi des violences sexuelles ou physiques ; en 2017, selon l'indice d'inégalités de genre, le Mozambique était classé cent-trente-huitième sur 160 pays. Les femmes constituent la majeure partie de la main-d'œuvre non qualifiée (notamment dans l'agriculture de subsistance) et représentent plus de 59 % des travailleurs informels<sup>2</sup>. Les risques accrus auxquels sont exposées les femmes et les filles en raison des déplacements à grande échelle, de l'insécurité et des chocs climatiques nécessitent une mobilisation supplémentaire aux niveaux global et local.

3. La stratégie nationale de développement 2015-2035 envisage un Mozambique « prospère, compétitif, durable, sûr et inclusif », cette vision devant être réalisée par diverses politiques destinées à améliorer « les conditions de vie et une répartition équitable du revenu national » par « la transformation structurelle, l'expansion et la diversification de la base économique ». Le programme quinquennal du Gouvernement (2020-2024) est axé sur le maintien de la paix, une croissance inclusive et durable, la stabilité économique et sociale, une productivité et une compétitivité accrues. À l'appui de ces objectifs et des progrès réalisés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la théorie du changement

<sup>1</sup> Base de données de l'*Armed Conflict Location and Event Data Project* (Projet de données sur les incidents et la localisation des conflits armés, ACLED) ([www.acleddata.com](http://www.acleddata.com)).

<sup>2</sup> Banque mondiale, Cadres de partenariat par pays, 2017.

du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a pour but « une société mozambicaine pacifique et résiliente, tenant compte de l'égalité des genres, où toutes les personnes participent équitablement au développement durable et en bénéficient », si les conditions ci-après sont réunies :

- Les personnes vivant avec le VIH ont accès à des services sociaux fondamentaux et à une protection de haute qualité, tenant compte de la dimension de genre et accessibles à tous et à toutes, et les utilisent ;
- L'économie est diversifiée et la croissance, durable et inclusive, génère des emplois décents et des moyens d'existence durables pour tous ;
- La gestion des ressources naturelles est durable, avec un partage équitable des avantages, et si la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes est renforcée à tous les niveaux ;
- La gouvernance inclusive et la paix sont consolidées et les personnes peuvent jouir pleinement de leurs droits humains.

4. La contribution du PNUD à la vision stratégique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est étayée par son avantage comparatif en tant qu'organisme organisateur et intégrateur, doté d'une forte capacité de réflexion et jouissant d'une importante expérience de terrain dans les domaines des droits humains, de la gouvernance, de l'état de droit, de la résilience face aux changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe et du relèvement post-catastrophe, ainsi que de l'autonomisation des femmes et des jeunes, ce qui lui permettra de contribuer aux quatre domaines stratégiques prioritaires, tout en jouant un rôle clé d'appui au système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la coordination, l'harmonisation et la localisation. Au cours du cycle de programmation précédent, le bureau de pays a appuyé efficacement la réalisation des priorités nationales dans le contexte de l'insécurité, des chocs climatiques et de la pandémie de COVID-19, en augmentant rapidement sa capacité post-catastrophe et post-conflit pour contribuer aux efforts de reconstruction et de relèvement, établissant un lien intégré entre les domaines de l'humanitaire, du développement et de la paix par son appui aux services essentiels, au relèvement économique, à la cohésion sociale et à la protection des droits humains, tout en apportant des solutions durables aux populations touchées par les déplacements. Le PNUD met à profit son autorité et son savoir-faire en matière d'environnement, de ressources naturelles, de gestion des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques pour renforcer la résilience. En capitalisant sur les réseaux mondiaux et sur son capital-confiance, le PNUD utilise ses ressources de savoir pour diffuser les bonnes pratiques, accélérer l'appui aux réformes juridiques et politiques, et fournir aux décideurs et décideuses des données fiables et des solutions numériques qui sous-tendent la capacité de développement pour la transformation. Grâce à son appui continu aux réformes tendant à la décentralisation, le PNUD contribue à l'amélioration de la transparence et de la gouvernance, en renforçant les systèmes de gestion financière et en augmentant le nombre d'espaces civiques pour la participation, en particulier des femmes et des jeunes. Le laboratoire d'accélération a intensifié les capacités internes de recensement, d'essai et d'extension de solutions innovantes, rentables et ancrées localement afin d'accélérer l'atteinte des objectifs de développement durable, tout en mettant en relation les innovateurs et les innovatrices du pays avec les réseaux mondiaux et régionaux afin de bénéficier des possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire.

5. L'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2017-2021<sup>3</sup>, a révélé que l'initiative « Unis dans l'action » était bien intégrée dans l'ensemble du programme du PNUD, ce qui contribue à en améliorer la cohérence et la conformité. Néanmoins, malgré le fait que son programme donne la priorité à la réduction des risques de catastrophes, le PNUD n'a pas anticipé l'ampleur de la crise humanitaire provoquée par la combinaison de violence et de conditions météorologiques extrêmes, aggravée par les incidences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, tous ces facteurs ayant exercé une pression sans précédent sur les systèmes étatiques et sur les mécanismes de prestation de services. En guise de réponse, tout en continuant à encourager les solutions numériques pour les services publics, le PNUD a lancé des interventions de stabilisation dans le nord du Mozambique, en étroite collaboration avec les autorités provinciales et locales et en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le pays en matière de reconstruction post-cyclone par le biais du Mécanisme de relèvement du Mozambique. Suite à l'évaluation réalisée en 2019 du précédent document de programme de pays (2017-2021), le bureau de pays a consolidé ses interventions et ses partenariats pour formuler une approche programmatique plus cohérente, opérant fermement dans le continuum de la liaison.

## II. Priorités du programme et partenariats

6. Les priorités stratégiques du PNUD portent sur quatre piliers interdépendants pour lesquels le bureau de pays dispose d'un avantage comparatif, joue un rôle de chef de file et est reconnu par les autorités nationales, tout en étant conformes aux résultats attendus du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :

- a) développement humain, pauvreté multidimensionnelle, égalité femmes-hommes et gestion de la santé publique (réalisation 1.1) ;
- b) reprise et diversification économiques profitant à tout le monde, et moyens d'existence durables (réalisation 2.1) ;
- c) résilience face aux changements climatiques et utilisation durable des ressources naturelles (réalisation 3.1) ;
- d) gouvernance inclusive et décentralisée, justice, paix et cohésion sociale (réalisation 4.1).

7. La nature interdépendante et autorenforcée de ces thèmes est sous-tendue par la théorie du changement : les progrès accomplis en matière d'égalité femmes-hommes sont une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement durable. Des potentialités décisives résident dans l'application d'une législation tenant compte de la problématique femmes-hommes et dans l'autonomisation des femmes, notamment dans les zones rurales, par une amélioration de l'accès aux services (sérieusement mis à mal par la pandémie de COVID-19) et par l'autonomisation économique, condition préalable à une plus grande participation des femmes à la prise de décisions. Une gestion durable, transparente et équitable des richesses en ressources naturelles permettra une transformation économique inclusive qui profitera aux populations pauvres et vulnérables. Les interventions locales visant à renforcer la résilience et la capacité de relèvement des populations réduiront la vulnérabilité aux risques climatiques, aux conflits et aux chocs économiques, ce qui est essentiel pour sortir les gens de la pauvreté, mais nécessite un environnement

<sup>3</sup> Bureau du coordinateur résident des Nations Unies, Mozambique, « Final evaluation of the UNDAF », mars 2021.

d'inclusion, de cohésion sociale et de stabilité pour favoriser une véritable participation. Par conséquent, il est essentiel de parvenir à une gouvernance réactive et responsable, qui consolide l'efficacité et la transparence, instaure la confiance, protège les droits humains et favorise la cohésion sociale, pour réduire les conflits et l'extrémisme et permettre un développement pacifique et profitant à toutes et à tous.

8. La stratégie de changement et les priorités sont ancrées dans les principes des droits humains, de la non-discrimination, de la nécessité de ne laisser personne de côté et de mieux construire. Le programme national a été élaboré par le biais de concertations avec différents acteurs, et est conforme aux priorités du programme quinquennal 2020-2024 et aux trois piliers de la composante « Gouvernance » du programme national. En outre, ils sont conformes aux trois paramètres de développement du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025<sup>4</sup> et à ses six solutions type.

9. Au vu des conclusions de l'évaluation indépendante du programme national, et compte tenu de l'évolution des besoins du pays, les priorités du programme s'articulent autour de plusieurs axes de changements, notamment : la hausse de la mobilisation au niveau local ; la recherche de solutions locales ; la mise en œuvre d'interventions locales intégrées, diffusées à grande échelle pour un impact plus profond. Il vise les provinces et districts du nord et du centre, où la vulnérabilité aux menaces climatiques et environnementales, ainsi qu'à la violence et à l'instabilité, est la plus élevée. Il propose des services consultatifs et stratégiques plus pointus, fondés sur des connaissances factuelles dans les domaines de la paix et du développement économique ; un renforcement institutionnel ciblé et systémique aux niveaux local et national pour garantir un accès aux services publics équitable et ouvert à toutes et à tous ; l'adoption de stratégies tenant compte des conflits afin de donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir pour une transformation durable.

*S'attaquer à la pauvreté multidimensionnelle et favoriser l'égalité femmes-hommes et l'accès aux services*

10. Le PNUD apportera une assistance technique de pointe et des services de conseil concernant l'élaboration de politiques fondés sur des données probantes afin de soutenir les solutions pangouvernementales en faveur d'un développement humain inclusif et durable, avec en ligne de mire la progression du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une approche analytique, visant à guider la réflexion, sera adoptée pour aborder les dimensions multidimensionnelles de la pauvreté dans le pays et, partant, renforcer la capacité des autorités à analyser les tendances du développement humain et économique et à expérimenter l'adoption d'indicateurs localisés et le contrôle de la progression en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable. Une approche multipartite visant à réviser la stratégie nationale de développement sera utilisée pour plaider en faveur d'une approche axée sur le développement humain et sur l'égalité femmes-hommes, et pour encourager la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et la consolidation de la paix et la gouvernance, tout en étant sous-tendue par un cadre de financement national intégré.

11. La persistance d'inégalités structurelles entrave l'autonomisation des femmes, leur accès aux services, le respect de leurs droits fondamentaux et la réalisation de leur plein potentiel. Au Mozambique, une femme sur quatre a subi des violences

<sup>4</sup> a) la transformation structurelle a été accélérée, notamment en ce qui concerne les transitions écologique, inclusive et numérique ; b) personne n'a été laissé pour compte, grâce à l'accent porté sur l'accès équitable aux débouchés et sur une approche fondée sur les droits en ce qui concerne la capacité d'action humaine et le développement humain ; c) la résilience a été renforcée pour répondre à l'incertitude et au risque systémiques.

physiques ou sexuelles et ne dispose que d'un faible accès aux services intégrés. Des interventions conjointes avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), par le biais de l'initiative *Spotlight* financée par l'Union européenne, renforceront les stratégies de prévention et de réponse à toutes les formes de violence fondée sur le genre, amélioreront l'accès aux services intégrés de santé et de justice, et prôneront l'adoption de lois, de politiques et de cadres réglementaires tenant compte des questions de genre pour les institutions et la prestation de services afin de préserver les droits des femmes et des filles. Le PNUD renforcera la sensibilisation aux bases de l'hygiène et à la santé sexuelle et reproductive, au VIH/SIDA et aux droits des femmes et des jeunes, en particulier parmi les populations touchées par les déplacements.

12. En s'appuyant sur les retombées positives de son partenariat avec le Ministère de la santé (MISAU), le PNUD renforcera son appui à une gouvernance innovante en matière de santé publique, en renforçant la résilience des systèmes et des infrastructures de santé, en particulier pendant les crises, et en favorisant un accès équitable aux services de santé. Le PNUD tirera parti de son expérience pour accélérer l'apport d'une aide plus large à la reconstruction post-cyclone et post-conflit des infrastructures publiques pour la fourniture des services sociaux, en étroite coordination avec les autres organismes des Nations Unies. Au-delà de la santé et des services sociaux, le PNUD répondra à la demande des autorités de faire la part belle à la justice et à la sécurité.

*Favoriser une reprise et une diversification économiques résilientes qui profitent à toutes et à tous, et l'adoption de moyens d'existence durables*

13. Fort de son rôle moteur dans le domaine du relèvement post-catastrophe, et en coordination avec les principaux partenaires nationaux et les organismes des Nations Unies, le PNUD renforcera les approches multidimensionnelles et innovantes pour tirer parti de l'interconnexion entre l'humanitaire, le développement et la paix comme moyen de renforcer la résilience des populations et de l'économie face aux catastrophes et aux conflits violents, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes. Le PNUD accélèrera la mise en œuvre du Mécanisme de relèvement du Mozambique et élargira davantage le modèle de réponse post-catastrophe de ce mécanisme en fonction des différentes zones pour intégrer simultanément des interventions fondées sur les droits qui contribuent au développement humain, à l'accès aux services essentiels, à la reprise économique inclusive et à la diversification de l'économie. Dans le même ordre d'idées, dans le cadre de son aide continue dans la province de Cabo Delgado, le PNUD élaborera et exécutera un programme de mobilisation post-conflit, apportant sa contribution aux infrastructures et à l'aide institutionnelle pour une reprise économique qui profite à toutes et à tous, en portant une attention particulière aux femmes et aux jeunes, en rétablissant les services publics, et en collaborant avec les autorités locales pour apporter une réponse efficace. Ces actions seront confortées et consignées par des méthodes innovantes de suivi à l'échelon local expérimentées dans d'autres pays. En mettant l'accent sur l'économie informelle et en renforçant le capital social par l'amélioration des connaissances, des compétences professionnelles et des capacités, on encouragera l'adoption de moyens d'existence plus diversifiés et plus durables. Le cas échéant, le PNUD aidera les petites et moyennes entreprises (PME), en particulier celles dirigées par des femmes, à accéder aux services financiers numériques et à échanger des technologies.

*Renforcer la résilience face aux changements climatiques et l'exploitation durable des ressources naturelles*

14. Le PNUD tirera parti de son rôle de chef de file en matière de gestion de l'environnement, des ressources naturelles, des risques de catastrophes et des effets des changements climatiques pour renforcer le dialogue de haut niveau avec les autorités nationales et plaider en faveur d'une meilleure intégration de ces questions dans les plans et budgets nationaux, en s'efforçant de combler les lacunes en matière de données et en encourageant les approches pangouvernementales qui favorisent une meilleure coordination multisectorielle et la cohérence des politiques. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et s'inspirant de la stratégie du pays en matière de financement climatique, le PNUD tiendra sa promesse climatique en facilitant l'accès au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et au Fonds vert pour le climat (FVC) afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action national 2020-2025 pour l'adaptation aux changements climatiques et d'atteindre les objectifs fixés en ce qui concerne la contribution déterminée au niveau national, en les reliant à la stratégie de financement des objectifs de développement durable. Tirant parti de l'aide du Fonds pour les pays les moins avancés du FEM, le PNUD renforcera la capacité des populations et des autorités régionales à planifier et à exécuter l'adaptation aux changements climatiques, à accroître la résilience des populations vulnérables et à rendre plus durables les moyens d'existence.

15. Le PNUD expérimentera des approches innovantes pour améliorer la gestion des ressources naturelles et promouvoir l'économie verte et bleue en renforçant la capacité technique de la société civile et des institutions nationales et locales et en collaborant étroitement avec le secteur privé, les universités et d'autres acteurs. En partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PNUD aidera les agents et agentes de santé communautaires à maîtriser les maladies et à améliorer les services de santé, en particulier pour les femmes et les filles dans les contextes de relèvement post-catastrophe. L'intensification et le renforcement des interventions en faveur de la biodiversité et de la diversification des services écosystémiques contribueront à la réalisation des plans et objectifs nationaux, au renforcement de la conservation inclusive et des modes d'exploitation durable des ressources, et à l'encouragement de la viabilité financière des zones protégées. Grâce au financement du FEM 6, le PNUD renforcera la conservation des espèces menacées en consolidant l'application de la loi et en étendant les aires protégées au niveau local, et tirera parti des ressources du FEM 8 pour améliorer les moyens d'existence des populations grâce à l'exploitation durable des ressources naturelles dans les zones protégées.

16. En capitalisant sur les synergies avec le programme de décentralisation, le PNUD renforcera les capacités au niveau local pour élaborer et mettre en œuvre des solutions pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement qui soient durables, tiennent compte des questions de genre et soient respectueuses de l'environnement et résilientes face aux changements climatiques, par le biais de mécanismes de planification locale destinés à renforcer la transparence, le caractère participatif et l'inclusivité de la prise de décisions. Avec l'Institut national de gestion des catastrophes (INGD), le PNUD consolidera les systèmes de gestion de l'information sur la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les risques de catastrophe afin de combler les lacunes en matière de données et d'améliorer le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la prise de décisions fondée sur des données probantes en faveur de la réduction des risques, de l'atténuation de l'incidence des changements climatiques et du relèvement, et d'intégrer dans tous les secteurs des informations sur les changements climatiques et sur les risques de catastrophe tenant compte des questions de genre.

*Promouvoir la gouvernance inclusive, la justice, les droits humains, la paix et la cohésion sociale (réalisation 4.1)*

17. L'appui à l'État de droit et à l'accès à la justice restera une composante essentielle de l'aide apportée par le PNUD, qui s'appuie sur un partenariat solide et de longue date avec le Ministère de la justice. L'appui au plan stratégique du secteur de la justice et de la Commission des droits humains se poursuivra, en portant une attention particulière à l'amélioration de l'efficacité et du caractère équitable des décisions de justice. L'appui aux tribunaux mobiles et aux innovations technologiques permettra de rapprocher la justice des populations rurales. L'investissement dans le développement de l'aide juridique et des solutions numériques, en plus de la revitalisation des réseaux de tribunaux locaux, améliorera les résultats en matière de justice et de respect des droits humains, en particulier pour les femmes, les filles et les groupes vulnérables, permettra l'apport d'une assistance supplémentaire au niveau local, et réduira la proportion de la population carcérale en instance de jugement.

18. L'appui du PNUD aux réformes pro-décentralisation est essentiel pour la mise en place d'une gouvernance inclusive, le maintien de la paix et le renforcement de la cohésion sociale, ainsi que pour la gestion équitable des ressources naturelles. L'habilitation des autorités et des instances locales sera la porte d'entrée de toutes les interventions programmatiques à cet échelon. Fort de son statut de partenaire de confiance, le PNUD prodiguera des conseils politiques en amont pour consolider le « cocktail » de mesures de décentralisation tout en renforçant la collaboration et le dialogue entre les institutions, la société civile et les populations. L'extension de l'espace civique renforcera la participation au développement local et favorisera la cohésion sociale. Les capacités des institutions nouvellement décentralisées seront renforcées pour planifier et mettre en œuvre des actions conformes aux objectifs de développement durable qui répondent aux besoins des populations, et pour garantir une utilisation efficace, efficiente et transparente des ressources afin d'instaurer la confiance envers les institutions locales. Une approche territoriale permettra d'améliorer la coordination des politiques publiques au niveau local, de renforcer les capacités des élus et des élues et d'améliorer la transparence. Les diagnostics de vulnérabilité territoriale amélioreront la planification stratégique, tandis que la coordination avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) permettra de veiller à ce que cette planification tienne bien compte des migrations et des déplacements.

19. En 2024, 154 gouvernements régionaux seront élus pour la première fois. Les fonctionnaires locaux et locales bénéficieront d'une aide leur permettant d'assumer leurs nouvelles fonctions et compétences. Le PNUD continuera à encourager la tenue d'élections libres et régulières, et élargira son approche pour rendre les opérations démocratiques plus inclusives, en renforçant les capacités des médias et des partis politiques et en permettant aux citoyens et aux citoyennes (particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités et les personnes déplacées à l'intérieur du pays) de faire entendre leur voix par le biais d'activités civiques et des médias sociaux, créant ainsi un espace de dialogue pacifique. Les activités menées conjointement avec l'UNICEF pour appuyer le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique permettront de tirer parti des savoir-faire et d'élargir l'appui aux politiques, à la recherche et à la mise en œuvre des systèmes, en faveur d'approches coordonnées des systèmes nationaux d'identité juridique.

20. Le Mozambique est aux prises avec un extrémisme violent et une instabilité imprévus, qui risquent de compromettre les acquis du développement. Tandis que les priorités, le dialogue et les investissements nationaux visent la résolution de la crise, le PNUD accompagnera les efforts de reconstruction et de stabilisation dans le nord



du pays. Sa participation comprendra une ligne d'appui à la consolidation de la paix, à la réconciliation et à la cohésion sociale, s'appuyant sur des interventions tant nationales que locales. Le PNUD apportera également son concours aux autorités nationales et provinciales compétentes en matière de coopération institutionnelle transfrontalière, notamment en ce qui concerne les dimensions de commerce et de consolidation de la paix.

21. Le PNUD appuiera les institutions et les populations pour qu'elles puissent faire face aux difficultés continues posées par la COVID-19 et mieux construire l'avenir. L'appui à la numérisation et à la gouvernance en ligne renforcera la gestion des données, la transparence et la rapidité de la prestation des services publics, notamment dans le secteur de la justice.

#### *Une nouvelle approche vis-à-vis des partenariats*

22. Les partenariats non traditionnels et les instruments de financement nouveaux et innovants, tels que les obligations vertes, seront envisagés pour contribuer au développement durable et assurer une plus grande efficacité et efficience dans l'application des fonds en créant le plus grand nombre possible de synergies potentielles. Les partenariats existants avec les principales institutions gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement seront renforcés. Des partenariats avec le secteur privé, les organisations multilatérales et bilatérales (y compris les partenariats mondiaux, Sud-Sud et triangulaires, notamment entre la Communauté de développement de l'Afrique australe et les pays africains lusophones) et les organisations de la société civile seront envisagés afin d'encourager le financement intégré du développement. Le bureau de pays dressera une liste de nouveaux partenaires potentiels, y compris dans le secteur privé, et tirera parti de la sagesse des organisations communautaires de base, par le biais du laboratoire d'accélération, pour ajouter de la valeur à l'offre technique du PNUD et la compléter. L'élaboration d'une stratégie de communication axée sur l'atteinte des objectifs de développement durable permettra au PNUD d'acquiescer une plus grande visibilité et de renforcer son autorité en matière de plaidoyer en faveur d'un développement inclusif et durable.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

23. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

24. Une approche axée sur la « gestion de dossier de projets » renforcera l'intégration verticale et l'efficacité des boucles de rétroaction politique-pratique et de travail sur le terrain, accroîtra l'efficacité de la collaboration entre les équipes et entre le programme et les opérations, et garantira une utilisation optimale des ressources disponibles. La mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour l'exploitation des données améliorera la gestion des données en faisant des normes relatives aux données une exigence au niveau des projets et en mettant en place des contrôles et des équilibres pour garantir le respect des normes éthiques et de sécurité. Le PNUD vise à devenir un acteur incontournable de l'écosystème d'innovation du pays en renforçant la collaboration entre les projets et le laboratoire d'accélération, en intensifiant la mobilisation et les partenariats avec les principaux acteurs locaux,

régionaux et mondiaux, en envisageant notamment les partenariats Sud-Sud et triangulaires, en consolidant son image de facilitateur et de rassembleur aux niveaux national et international, et en se positionnant en tant que chef de file de la réflexion sur le développement, influençant les débats sur la question.

25. Le bureau de pays coopèrera avec les partenaires, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération et d'autres institutions étatiques pour garantir la pleine participation des homologues nationaux à tous les travaux de planification, de suivi et d'évaluation. Le PNUD contribuera au renforcement de la capacité des ministères à améliorer l'exécution des programmes, à participer plus efficacement aux concertations sur le développement régional et à contribuer au programme de développement mondial des Nations Unies. Les systèmes de gestion des connaissances permettront de faire ressortir les bonnes pratiques, de favoriser les synergies et d'encourager l'apprentissage conjoint avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires. Les projets devront faire participer les bénéficiaires (tout particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes issues de groupes vulnérables) aux solutions de développement, au suivi et à l'apprentissage.

26. Le programme de pays est étayé par une solide réserve de ressources : 70 % des fonds proviennent de sources autres que les ressources de base, qui fourniront environ 40 millions de dollars par an et sont considérées comme suffisantes pour financer toutes les interventions prévues. Néanmoins, le programme est vulnérable à divers risques, tels que les dangers naturels et associés au climat (dont la pandémie de COVID-19), les tensions politiques internes, l'instabilité et la violence, et les chocs économiques qui pourraient réduire les ressources de l'État et du PNUD. Le bureau de pays surveille l'évolution politique et sécuritaire. Une approche tenant compte des risques de conflit sera intégrée dans toutes les interventions. Les risques seront évalués à l'aide d'outils de surveillance et de contrôle de l'exécution du programme et de systèmes d'alerte précoce. Le PNUD sera un interlocuteur actif pour les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et la coordinatrice résidente afin d'évaluer et de traiter les questions émergentes et d'anticiper les grandes évolutions survenant dans les conditions du développement et du financement qui pourraient nécessiter des ajustements de programme et de budget. Le bureau de pays affiche un bilan positif en ce qui concerne la flexibilité dans la conception et la mise en œuvre des programmes. À la suite des récents cyclones et pendant la pandémie de COVID-19, le PNUD a réussi à adopter une approche flexible, à tirer parti des solutions numériques, à mobiliser des fonds supplémentaires et à élaborer de nouvelles méthodes de travail pour obtenir les résultats escomptés.

27. Le programme de pays sera exécuté au niveau national. Au besoin, on recourra à une exécution directe pour pouvoir réagir à un cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée de façon coordonnée avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés. Le PNUD prend en considération les facteurs de durabilité dans toutes ses interventions programmatiques grâce à des liens bien établis avec les stratégies, systèmes et structures nationaux.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

28. Les indicateurs de résultats, de production et de performance sont conformes au cadre de résultats du programme quinquennal du gouvernement 2020-2024, du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, du Plan stratégique du PNUD 2022-2025, et des objectifs de développement durable.

L'appui aux autorités et aux priorités nationales se fondera sur des faits probants et sera axé sur les résultats, grâce au renforcement de la mise en œuvre d'approches efficaces de gestion axée sur les résultats et de systèmes de suivi et d'évaluation permettant d'éclairer la prise de décisions, d'améliorer l'efficacité et de garantir la durabilité des résultats. Le PNUD encouragera une approche inclusive du suivi et de l'évaluation, aux côtés d'autres organismes et partenaires des Nations Unies, par le biais du Groupe de résultats pour le suivi et l'évaluation, en adoptant des méthodes mixtes de collecte et d'analyse des données et une approche fondée sur les droits humains. Tous les projets travaillant directement avec les bénéficiaires mettront en œuvre un protocole de collecte, d'enregistrement et d'échange des données afin de garantir la conformité et le caractère déontologique de la gestion des données.

29. Le PNUD allouera au moins 5 % des ressources à l'amélioration du contrôle et de l'assurance qualité, au renforcement de la culture numérique et des capacités des partenaires de mise en œuvre et des autorités à participer au contrôle de l'exécution, ainsi qu'à la collecte de données nationales et infranationales. Le PNUD veillera également à utiliser de façon cohérente le marqueur genre pour suivre les fonds consacrés à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à l'amélioration de la planification et de la prise de décisions fondées sur le genre. Les évaluations permettront de faire ressortir les lacunes potentielles en matière de gestion des données, notamment dans le secteur de l'environnement. Le PNUD collaborera avec les organisations partenaires afin de renforcer les capacités de recherche, de collecte et d'analyse des données, et, le cas échéant, d'épauler la réalisation des recherches, enquêtes ou études de référence nécessaires au moyen d'outils et de méthodes innovants.

30. Le PNUD favorisera l'instauration d'une culture d'apprentissage et renforcera les pratiques d'évaluation, ces dernières ayant été relevées comme un point faible dans le dernier cycle de programme. L'évaluation, tant au niveau des programmes que des projets, sera exécutée selon un plan d'évaluation, et sera revue annuellement et lors de l'élaboration de nouveaux projets. Le PNUD renforcera les activités de conseil sur les politiques et de plaidoyer par une approche systématique de la gestion des connaissances, en faisant participer les populations, les groupes cibles et les partenaires locaux au suivi et à l'apprentissage. Le PNUD renforcera son programme de recherche pluriannuel, à partir duquel il produira et communiquera des rapports et des documents de discussion sur des sujets liés aux objectifs de développement durable. Les partenariats avec le monde universitaire et les instituts de recherche soutiendront les discussions et les débats en collaboration. Le PNUD prendra en charge des portails de données ouverts et des outils de collecte de données en temps réel pour renforcer la responsabilité et la transparence dans le domaine public.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Mozambique (2022-2026)

**Priorité ou objectif du pays :** Priorité 1 du plan quinquennal du gouvernement: Renforcer le capital humain et la justice sociale

**Réalisation 1.1 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD :** D'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables et marginalisées, auront un accès et une utilisation plus équitables à une protection sociale et à des services sociaux essentiels de bonne qualité, accessibles à toutes et à tous, résilients, tenant compte de la problématique femmes-hommes et capables de s'adapter aux chocs

**Réalisation correspondante 1 du plan stratégique :** La transformation structurelle est accélérée, notamment en ce qui concerne les transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États Unis)</i>
<p><b>1.7.</b> Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, ventilée par forme de violence et par âge</p> <p>Niveau de référence (2015) : 16 % Niveau cible (2026) : 10 %</p>	<p>Responsables de l'enquête sur l'indicateur de vaccination : OMS, ONU-Femmes, UNFPA, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), PNUD, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p>	<p><b>Produit 1.1.1. : Un plan de prévention de la violence fondée sur le genre est établi, ainsi que les modalités de réponse face à cette violence.</b></p> <p><b>Indicateur 1.1.1.1. :</b> Nombre de stratégies tenant compte des questions de genre mises en œuvre dans le secteur public.</p> <p>Niveau de référence (2020) : 2 Niveau cible (2026) : 6 Source des données : Rapports institutionnels. Fréquence de collecte : annuelle</p>	<p>Ministère de l'intérieur ; Ministère de la justice, des affaires constitutionnelles et religieuses (MJCR) ; Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de l'action sociale (MGCAS) ; institutions du système judiciaire ; Ministère de l'économie et des finances (MEF) ; Institut national de la statistique (INE) ; Université Eduardo Mondlane ; Ministère public ; organisations de la société civile ; groupes de réflexion</p>	<p>Ressources ordinaires : 9 838 929</p> <p>Autres ressources : 47 052 898</p>
<p><b>1.1.</b> Part des dépenses publiques consacrée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)</p> <p>Niveau de référence (2016) :</p> <p>a) 17,7 % b) 10,02 % c) 2,00 %</p> <p>Niveau cible (2026) :</p> <p>a) 20 % b) 15 % c) 4,5 %</p>	<p>MEF, Compte général de l'État</p> <p>Responsables : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (UNICEF, OMS, OIT)</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p>	<p><b>Indicateur 1.1.1.2. :</b> Pourcentage de victimes de violences fondées sur le genre qui ont accès à des services de prise en charge intégrés (ventilé par âge et par localité).</p> <p>Niveau de référence (2020) : 3 Niveau cible (2026) : 10 Source des données : Ministère de l'intérieur Fréquence de collecte : annuelle</p> <p><b>Produit 1.1.2. : Les systèmes équitables, résilients et durables de santé et de préparation aux pandémies ont été renforcés pour lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles.</b></p>	<p>Organisation mondiale de la Santé (OMS), UNICEF, FNUAP</p>	

Indicateurs de réalisation,  
niveaux de référence et niveaux cibles  
du Plan-cadre de coopération

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs  
(dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires  
ou cadres de partenariat

Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États Unis)

**Indicateur 1.1.2.1.** : Nombre d'entrepôts  
MISAU résilients et correctement équipés, dotés  
de systèmes garantissant un accès équitable aux  
fournitures médicales.

Niveau de référence (2020) : 1

Cible (2024) : 2

Source des données : MISAU

Fréquence de collecte : annuelle

**Indicateur 1.1.2.2.** : Augmentation de la  
capacité d'analyse des laboratoires de santé  
publique résilients dans les provinces  
sélectionnées.

Niveau de référence (2020) : 1

Niveau cible (2006) : 8

Source des données : MISAU

Fréquence de collecte : annuelle

**Produit 1.1.3. Les approches  
pangouvernementales qui apportent des  
solutions aux principaux problèmes de  
développement humain du Mozambique sont  
consolidées.**

**Indicateur 1.1.3.1.** : Nombre de politiques  
pangouvernementales dont l'élaboration a  
bénéficié d'un appui au niveau :

a) national

Niveau de référence (2021) : 0

Niveau cible (2026) : 2

b) subnational

Niveau de référence (2021) : 0

Niveau cible (2026) : 5

Source des données : Rapport annuel axé sur les  
résultats, Banque mondiale

Fréquence de collecte : annuelle

**Priorité ou objectif du pays** : Priorité 2 du plan quinquennal du gouvernement: Stimuler la croissance économique, la productivité et la création d'emplois

**Réalisation 2.1 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD** : D'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les femmes et les jeunes, partagent les bénéfices d'une croissance économique plus diversifiée, inclusive et durable, fondée sur une hausse de la production et de la productivité et sur l'extension des chaînes de valeurs

**Réalisation correspondante 3 du plan stratégique** : Résilience renforcée pour répondre à l'incertitude et au risque systémique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États Unis)</i>
<p>1.2. Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, ventilé en fonction du sexe.</p> <p>Niveau de référence (2009) : 375 8092 dollars (parité de pouvoir d'achat constante internationale 2011)</p> <p>Niveau cible (2026) : 659 dollars</p>	<p>Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADER) ; Enquête intégrée sur l'agriculture (IAI) 2015 et 2017</p> <p>Enquête sur les ménages de l'INE</p> <p>Responsable : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p>	<p><b>Produit 2.1.1. : Le relèvement économique résilient et inclusif des populations vulnérables aux catastrophes a été consolidé.</b></p> <p><b>Indicateur 2.1.1.1. :</b> Nombre de personnes vulnérables touchées par la catastrophe, y compris les personnes déplacées, recevant une aide au relèvement et pour renforcer la résilience de leurs moyens d'existence.</p> <p>Niveau de référence (2020) : 50 000</p> <p>Niveau cible (2026) : 200 000 (50 % de femmes)</p> <p>Source des données : GREPOC</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p>	<p>Ministère de l'aménagement foncier et de l'environnement (MTA) ; INGD, Centre national des opérations d'urgence (CENOE) ; Ministère des travaux publics, du logement et des ressources en eau (MOPHRH), Cabinet pour la reconstruction post-cyclonique (GREPOC) ; Secrétariat à la jeunesse et à l'emploi (SEJE)</p> <p>UNICEF, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ONU-Femmes, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)</p>	<p>Ressources ordinaires : 7 374 975</p> <p>Autres ressources: 32 490 558</p>
<p>2.5. Taux de chômage, ventilé selon le sexe et l'âge</p> <p>Niveau de référence (2015) : 20,7 %</p> <p>Niveau cible (2026) : À confirmer</p>	<p>Enquête sur les ménages de l'INE</p> <p>Responsable : OIT</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p>	<p><b>Indicateur 2.1.1.2. :</b> Nombre de personnes vulnérables touchées par les catastrophes, y compris les personnes déplacées, qui ont accès à des infrastructures résilientes jouant un rôle dans le rétablissement de leurs moyens d'existence et dans la hausse de la productivité (ventilé par sexe).</p> <p>Niveau de référence (2020) : 1 000</p> <p>Niveau cible (2026) : 5 000 (50 % de femmes)</p> <p>Source des données : MOPHRH, MEF, GREPOC</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p>		
		<p><b>Indicateur 2.1.1.3. :</b> Nombre de comités locaux de gestion des risques fonctionnels dans les districts ciblés.</p> <p>Niveau de référence (2020) : 1 439</p> <p>Niveau cible (2026) : 2 939</p> <p>Source des données : INGD</p>		

Indicateurs de réalisation,  
niveaux de référence et niveaux cibles  
du Plan-cadre de coopération

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs  
(dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires  
ou cadres de partenariat

Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États Unis)

Fréquence de collecte : annuelle

**Indicateur 2.1.1.4.** : Nombre de personnes ayant accès aux informations sur les alertes à propos de phénomènes extrêmes

Niveau de référence (2020) : 500 000

Niveau cible (2024) : 2 400 000

Source des données : CENOE

Fréquence de collecte : annuelle

**Indicateur 2.1.1.5.** : Nombre de femmes, de jeunes, de victimes de violence, de personnes déplacées et de personnes handicapées dans les camps de réinstallation formés aux systèmes de marché.

Niveau de référence (2020) : 1 200

Niveau cible (2024) : 5 263

Source des données : plan quinquennal du gouvernement 2020-2024

Fréquence de collecte : annuelle

**Produit 2.1.2. : Les moyens d'existence des populations les plus vulnérables, y compris les personnes déplacées, se trouvant dans les zones touchées par l'extrémisme violent ont été diversifiés et consolidés, en particulier en ce qui concerne l'économie informelle.**

**Indicateur 2.1.2.1.** : Nombre de bénéficiaires d'interventions d'appui aux moyens d'existence (ventilé par sexe, et selon qu'il s'agit de personnes déplacées ou non).

Niveau de référence (2020) : 0

Niveau cible (2026) : 1 000 (dont 600 femmes)

Source des données : Rapport annuel axé sur les résultats

Fréquence de collecte : annuelle

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États Unis)
<p><b>Indicateur 2.1.2.2.</b> : Nombre de MPME bénéficiant des interventions. Niveau de référence (2020) : 0 Objectif (2026) : 100 (dont 60 MPME appartenant à des femmes) Source des données : Rapport annuel axé sur les résultats Fréquence de collecte : annuelle</p>				
<p><b>Priorité ou objectif du pays</b> : Priorité 3 du plan quinquennal du gouvernement: Renforcer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (objectifs stratégiques ii, iii et iv) ;</p>				
<p><b>Pilier III</b> : Renforcement de la coopération internationale</p>				
<p><b>Réalisation 3.1 énoncée dans le plan-cadre de coopération</b> : D'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables, auront acquis une résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes, et bénéficieront d'une gestion plus durable de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que d'infrastructures et d'établissements humains résilients, ce qui se ressentira positivement sur le PIB national</p>				
<p><b>Réalisation 3 du plan stratégique</b> : Résilience renforcée pour répondre à l'incertitude et au risque systémique</p>				
<p>3.1. Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes, par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB) Niveau de référence (2015) : 2,7 % Niveau cible : 2 % (à déterminer) :</p>	<p>INGD Responsable : PNUD  Fréquence de collecte : annuelle</p>	<p><b>Produit 3.1.1. : Des instruments réglementaires encouragent l'emploi de solutions visant à réduire les risques associés aux changements climatiques et aux catastrophes et à encourager une gestion durable des ressources naturelles.</b></p>	<p>MTA, Administration nationale des zones de conservation (ANAC)  Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Femmes, OMS</p>	<p>Ressources ordinaires : 16 693 558  Autres ressources: 52 432 420</p>
<p>3.2. Pourcentage de producteurs pratiquant des techniques d'agriculture de conservation Niveau de référence (2014) : 19 % Niveau cible : À confirmer</p>	<p>MADER Responsable FAO  Fréquence de collecte : annuelle</p>	<p><b>Indicateur 3.1.1.1.</b> : Nombre de plans d'adaptation locaux qui prennent explicitement en compte les besoins des femmes et des enfants mis en œuvre dans les districts ciblés. Niveau de référence (2020) : 17 Niveau cible (2026) : 22 Source des données : MTA, INGD Fréquence de collecte : annuelle</p>		
<p>3.6. Pourcentage de terres dégradées par rapport au total des terres disponibles : tendances en matière de couverture des terres, de productivité des terres et de stocks de carbone</p>	<p>MTA, Direction nationale des forêts (DINAF) Responsable : PNUE  Fréquence de collecte : annuelle</p>	<p><b>Indicateur 3.1.1.2.</b> : Nombre d'instruments normatifs tenant compte de la problématique femmes-hommes concernant les ressources naturelles, l'environnement, les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes.</p>		



*Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération*

*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*

*Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*

*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*

*Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États Unis)*

Niveau de référence (2020) : 42 %  
des terres sont dégradées (plus 19 % en dégradation active)  
Niveau cible (2026) : 42 %  
(à confirmer)

Niveau de référence (2020) : 3  
Niveau cible (2026) : 6  
Source des données : MTA/ANAC, INGD  
Fréquence de collecte : annuelle

**Indicateur 3.1.1.3.** : Nombre d'instruments financiers innovants élaborés et mis en œuvre pour la gestion des ressources naturelles et l'action climatique.

Niveau de référence (2020) : 2  
Niveau cible (2026) : 4  
Source des données : MEF, MTA, Fonds national pour le développement durable (FNDS)  
Fréquence de collecte : annuelle

**Indicateur 3.1.1.4.** : Nombre de femmes, de jeunes, de personnes déplacées et de personnes handicapées dans les camps de réinstallation ayant bénéficié d'une formation aux systèmes de production durables.

Niveau de référence (2020) : 1 600  
Cible (2024) : 7 976  
Source des données : plan quinquennal du gouvernement 2020-2024  
Fréquence de collecte : annuelle

**Produit 3.1.2. : Les solutions pour la conservation de la biodiversité et la gestion transparente et inclusive de l'environnement et des ressources naturelles sont diffusées à grande échelle.**

**Indicateur 3.1.2.1.** : Nombre de localités dans les zones de conservation mettant en œuvre des initiatives portant sur la gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et de la conservation de la biodiversité.  
Niveau de référence (2020) : 77

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États Unis)
		Niveau cible (2026) : 144 Source des données : MTA, ANAC Fréquence de collecte : annuelle		
		<b>Indicateur 3.1.2.2.</b> : Nombre d'entreprises fondées sur l'écosystème qui contribuent à la gestion durable des ressources naturelles établies dans les zones cibles (ventilé selon que l'entreprise soit dirigée ou non par une femme). Niveau de référence (2020) : 4 Niveau cible (2026) : 8 Source des données : MTA, ANAC Fréquence de collecte : annuelle		

**Priorité ou objectif du pays** : Priorité 1 du plan quinquennal du gouvernement: Consolider le capital humain et la justice sociale (objectifs stratégiques i, ii, iii et iv) ;

**Pilier I** : Renforcer la démocratie et préserver l'unité et la cohésion nationale ;

**Pilier II** : Bonne gouvernance et décentralisation

**Réalisation 4.1 énoncée dans le plan plan-cadre de coopération** : D'ici 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisées, seront protégées, jouiront de leurs droits et bénéficieront d'un environnement sûr et pacifique, rendu possible par des systèmes de gouvernance inclusifs et des institutions indépendantes et responsables, respectant l'État de droit

**Réalisation correspondante 2 du plan stratégique** : Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains

4.3. Proportion de sièges occupés par des femmes : a) dans les parlements nationaux b) dans les administrations locales ( %) Niveau de référence (2019) : a) 42 % Parlement b) 11 % administrations locales Niveau cible (2024) : a) 20 % Parlement b) 11 % administrations locales	Parlement/MAEFP Responsable : ONU-Femmes Fréquence de la collecte : quinquennale	<b>Produit 4.1.1. : Les procédures démocratiques et l'espace civique sont plus accessibles à toutes et à tous, font participer les femmes, les jeunes, les groupes vulnérables et marginalisés et favorisent la paix et la cohésion sociale.</b>	Gouvernement : MEF, Ministère de l'administration et de la fonction publique (MAEFP), MGCAS, Commission nationale électorale (CNE), Secrétariat technique de l'administration électorale (STAE)	Ressources ordinaires : 19 341 538 Autres ressources : 33 249 050
4.6. Pourcentage de districts disposant de tribunaux pleinement opérationnels Niveau de référence (2020) : 84 % Niveau cible (2026) : 90 %	MJACR Responsable : PNUD Fréquence de collecte : annuelle	<b>Indicateur 4.1.1.1.</b> : Pourcentage du personnel du Conseil de gestion électorale (EMB) formé à la conduite d'élections inclusives, crédibles et pacifiques. Niveau de référence (2019) : 70 % Niveau cible (2024) : 90 % Source : rapports de formation CNE/STAE/PNUD	ONU-Femmes, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau de la coordination des affaires humanitaires	

Indicateurs de réalisation,  
niveaux de référence et niveaux cibles  
du Plan-cadre de coopération

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs  
(dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires  
ou cadres de partenariat

Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États Unis)

**Indicateur 4.1.1.2.** : Nombre d'institutions et d'organisations de la société civile qui promeuvent activement la paix et la cohésion sociale

Niveau de référence (2021) : 0

Niveau cible (2026) : 5

Source des données : rapports des organisations de la société civile ;

Fréquence de collecte : annuelle

**Produit 4.1.2. : Les institutions décentralisées sont renforcées pour encourager l'inclusion, la transparence et la redevabilité.**

**Indicateur 4.1.2.2.** : Augmentation du niveau de satisfaction des usagers concernant la qualité des services fournis par l'administration publique.

Niveau de référence (2019) : 2,9

Niveau cible (2026) : 4

Source des données : MAEFP

Fréquence de collecte : annuelle

**Indicateur 4.1.2.2.** : Nombre de plans stratégiques et de budgets provinciaux conformes aux ODD approuvés et mis en œuvre de manière inclusive.

Niveau de référence (2021) : 0

Objectif (2026) : 2 plans, 8 budgets

Source : Plans et budgets provinciaux

Fréquence de collecte : annuelle

**Produit 4.1.3. : L'accès à la justice et la protection des droits humains ont été améliorés, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables.**

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du Plan-cadre de coopération</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États Unis)</i>
		<p><b>Indicateur 4.1.3.1.</b> : Mesure dans laquelle la CNDH se conforme aux principes de Paris.            Niveau de référence (2020) : C Situation Alliance mondiale des institutions nationales des droits humains (GANRHI)            Niveau cible (2026) : B Statut GANRHI            Source : CNDH            Fréquence de collecte : annuelle</p>		
		<p><b>Indicateur 4.1.3.2.</b> : augmentation du nombre de citoyens, y compris les groupes marginalisés, bénéficiant de conseils juridiques gratuits (ventilés par sexe).            Niveau de référence (2020) : 161 226 (28 % de femmes)            Niveau cible (2026) : 350 000 (40 % de femmes)            Source : IPAJ            Fréquence de collecte : annuelle</p>		
		<p><b>Indicateur 4.1.3.3</b> : Proportion de la population carcérale en instance de jugement            Niveau de référence (2019) : 33 %            Niveau cible (2026) : 24 %            Source : MJCR            Fréquence de collecte : annuelle</p>		